

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE



Investir dans les populations rurales

PROJET D'APPUI AU SECTEUR AGRICOLE DU NORD- KIVU
PASA-NK

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

(Sociétés de conseil)

Intitulé de la mission : Recrutement d'un cabinet/bureau d'étude pour réaliser une étude d'analyse de la vulnérabilité des moyens d'existence aux changements climatiques et documenter les innovations et les pratiques paysannes d'adaptation et de résilience au changement climatique

Numéro de référence : COD-1658-0158-CS-LCS

I. CONTEXTE DE LA MISSION

La République Démocratique du Congo a obtenu du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Fonds de l'OPEP pour le Développement international (OFID) un financement destiné à couvrir le coût de PROJET D'APPUI AU SECTEUR AGRICOLE DU NORD- KIVU PASA-NK et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PASA-NK

II. ETENDUE LA MISSION

Les services de conseil ("les services") comprennent ***l'analyse de la vulnérabilité des moyens d'existence aux changements climatiques en mettant l'accent sur les groupes les plus exposés (impacts différenciés) et de documenter les innovations et les pratiques paysannes d'adaptation et de résilience au changement climatique.***

Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marchés publié sur le site web du FIDA, sur UNDB Online et dans la presse écrite le 29/10/2024.

Le PASA-NK ("le client") invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les "sociétés de conseil") à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les sociétés de conseil intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les sociétés intéressées sont tenues de compléter le modèle relatif à la manifestation d'intérêt auquel renvoie le lien ci-après : ucppasankg@gmail.com et de l'envoyer à l'adresse indiquée ci-dessous.

III. PRATIQUES REPREHENSIBLES

Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme¹ et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations². Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles³

La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

IV. METHODE DE SELECTION

Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode Sélection au Moindre Coût expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

V. CRITERES DE SELECTION DES CONSULTANTS ET DOSSIER A SOUMETTRE

Les critères de présélection sont les suivants :

5.1. Les soumissionnaires seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

¹ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:

<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

² Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:

<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>.

³ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:

<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

N°	CRITERES DE SELECTION	POINTS
1	Critère administratif	10
1.1	Etre un Bureau d'études justifiant d'une existence légale pour exercer.	10
2	Expériences générales	30
2.1	Etre un Bureau d'études spécialisé dans le domaine des études climatiques ayant une expérience d'au moins cinq (5) ans dans le domaine d'analyse de la vulnérabilité des moyens d'existence aux changements climatiques et pratiques paysannes d'adaptation et de résilience au changement climatique	30
3	Expériences spécifiques au Mandat :	60
3.1	Avoir réalisé, de façon satisfaisante, au moins 3 missions d'analyse de la vulnérabilité des moyens d'existence aux changements climatiques et pratiques paysannes d'adaptation et de résilience au changement climatique dont au moins un en Afrique centrale équatoriale.	40
3.2	Avoir une bonne maîtrise de la zone géographique du projet pour y avoir réalisé au moins deux études.	20
Total		100

NB : la liste restreinte sera composée d'au plus six (6) meilleurs cabinets les plus qualifiés.

5.2. Contenu du dossier à soumettre :

Chaque candidat soumettra un dossier complet comportant une Note de présentation du consultant ainsi que toutes les références nécessaires permettant d'apprécier sa qualification, sa capacité et ses références professionnelles selon les critères ci-dessus définis.

Des sociétés de conseils peuvent constituer entre elles des associations/groupements sous la forme d'une co-entreprise et soumettre des dossiers communs de candidature avec tous les actes formels de groupement et de désignation des mandataires.

Des sociétés de conseil peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d'une co-entreprise ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-dessous le 07/11/2024 à 14 heures 30 minutes (GMT +2) au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le 11/11/2024 à 20 heures 30 minutes (GMT +2)

Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite au moyen des formulaires prévus à cet effet. Elles devront être soumises à l'adresse ci-après le 15/11/2024 à 20 heures 30 minutes (GMT +2) au plus tard.

Adresse de l'UCP-PASA-NK :

PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR AGRICOLE DANS LA PROVINCE DU NORD KIVU :

A l'attention du **Coordonnateur National du PASA-NK**

Adresse : 17, Avenue de la Plage, C/Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu en République Démocratique du Congo

Courriel : ucppasankg@gmail.com ,

Téléphone : +(243) 890 144 922

Fait à Goma le 25 octobre 2024



Cliquez ici pour télécharger les TDRs - format PDF

Retour à la liste